



Programme des Nations Unies pour l'environnement

Distr.
RÉSTREINTE

UNEP/IG.43/1
16 décembre 1982

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

Troisième Réunion des Parties contractantes
à la Convention pour la protection de la
mer Méditerranée contre la pollution et aux
protocoles y relatifs.

Dubrovnik, 28 février - 4 mars 1983

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la réunion.
2. Règlement intérieur.
3. Election du Bureau.
4. Adoption de l'ordre du jour.
5. Organisation des travaux.
6. Pouvoirs.
7. Rapport du Directeur exécutif sur l'état d'avancement du Plan d'action pour la Méditerranée en 1982 et recommandations concernant les activités à entreprendre pendant l'exercice biennal 1984-1985, avec les propositions budgétaires y relatives.
8. Planification intégrée de la mise en valeur et de la gestion des ressources du bassin méditerranéen :
 - a) Plan bleu
 - b) Programme d'actions prioritaires
 - c) Aires spécialement protégées de la Méditerranée
 - d) Formation et échange de renseignements
 - e) Coopération en matière de programmes présentant un intérêt pour la Méditerranée.
9. Programme coordonné de surveillance continue et de recherche en matière de pollution dans la Méditerranée.

10. Convention-cadre pour la protection de l'environnement méditerranéen et protocoles y relatifs avec leurs annexes techniques :
 - a) Application de la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution (article 14 de la Convention).
 - b) Application du Protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée par les opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs (article 14 du Protocole).
 - c) Application du Protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée par les hydrocarbures et autres substances nuisibles en cas de situation critique (article 12 du Protocole).
 - d) Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution d'origine tellurique.
 - e) Protocole relatif aux aires spécialement protégées de la Méditerranée.
 - f) Autres questions juridiques.
11. Incidences institutionnelles et financières du Plan d'action :
 - a) Révision du règlement intérieur.
 - b) Gestion du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée au-delà du 31 décembre 1983.
12. Questions diverses.
13. Adoption du rapport.
14. Clôture de la réunion.